

## Faire un stage dans une entreprise en Europe

Vous êtes étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi et vous voulez faire un stage dans une entreprise ou un établissement de formation en Europe ? Les programmes Erasmus + et Eurodyssée vous offrent cette possibilité. Différentes aides pour financer votre période de stage vous sont proposées. Nous vous présentons les informations à connaître.

Les règles diffèrent selon que vous êtes étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi.

### Étudier à l'étranger

#### Étudier ou faire un stage en Europe

Programme Erasmus +

Stage en entreprise

Stage dans un organisme

#### Aides financières

Bourses pour étudier en Europe

Aide à la mobilité internationale

Si vous êtes étudiant, vous pouvez faire un stage en Europe avec le programme Erasmus + enseignement supérieur.

#### Quelles conditions l'étudiant doit-il remplir pour partir en stage avec Erasmus + ?

Vous pouvez partir en stage Erasmus + enseignement supérieur à partir de votre 1<sup>re</sup> année d'études et jusqu'au doctorat inclus.

Pour cela, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur qui dispose d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE).

Votre **stage** doit être **en rapport avec le diplôme préparé**.

Vous pouvez aussi bénéficier du programme dans l'année qui suit l'obtention de votre diplôme.

#### Pour quelle durée l'étudiant peut-il partir en stage avec Erasmus + ?

Vous pouvez partir en stage Erasmus + **entre 2 et 12 mois**.

Vous pouvez bénéficier **d'un stage Erasmus + par cycle d'études** (licence, master, doctorat).

#### Dans quels pays peut-on partir en stage avec Erasmus + ?

Vous pouvez partir dans un pays de l'Espace économique européen (EEE), en Turquie, en Macédoine et en Serbie.

#### Quelles démarches l'étudiant doit-il faire pour partir en stage avec Erasmus + ?

Les démarches diffèrent selon que vous souhaitez effectuer votre stage **pendant vos études** ou **après l'obtention** de votre diplôme.

Votre période de stage à l'étranger est encadrée par votre établissement d'enseignement et votre entreprise d'accueil.

Vous devez passer avec elle une **convention de stage**.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau Erasmus de votre établissement pour en savoir plus sur les démarches à réaliser.

Votre stage doit se dérouler **dans l'année suivant l'obtention de votre diplôme**.

Vous devez **déposer votre candidature alors que vous êtes encore inscrit** dans votre établissement d'enseignement supérieur. Pour cela, adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau Erasmus de votre établissement d'enseignement.

Votre période de stage à l'étranger est encadrée par votre établissement d'enseignement et votre entreprise d'accueil.

Vous devez passer avec elle une **convention de stage**.

#### Quelles aides l'étudiant peut-il obtenir pour financer le stage Erasmus + ?

Vous pouvez obtenir une bourse de stage Erasmus + pour financer vos frais de voyage et de séjour. Cette bourse est cumulable avec la bourse sur critères sociaux. Son montant est variable selon la durée et le lieu du stage.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau Erasmus de votre établissement d'enseignement pour connaître les formalités à accomplir pour déposer une demande de bourse.

Si vous êtes apprentis de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur, vous pouvez faire un stage dans une entreprise en Europe avec le programme Erasmus + formation professionnelle.

#### Quelles conditions l'apprenti doit-il remplir pour partir en stage avec Erasmus + ?

Vous devez être apprenti de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur pour bénéficier du programme.

#### Pour quelle durée l'apprenti peut-il partir en stage avec Erasmus + ?

Vous pouvez partir en stage Erasmus + entre 2 et 12 mois.

#### Dans quels pays peut-on partir en stage avec Erasmus + ?

Vous pouvez partir dans un pays de l'Espace économique européen (EEE), en Turquie, en Macédoine et en Serbie.

**Quelles démarches l'apprenti doit-il faire pour partir en stage avec Erasmus + ?**

Votre période de stage à l'étranger est encadrée par votre établissement d'enseignement et votre entreprise d'accueil. Vous devez passer avec elle une **convention de stage**.

**Pendant votre stage, vous restez salarié de votre entreprise française** Votre salaire est maintenu. Vous devez donc obtenir l'**accord de votre employeur français** pour partir en stage.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau Erasmus de votre établissement pour en savoir plus sur les démarches à réaliser.

**Quelles aides l'apprenti peut-il obtenir pour financer le stage Erasmus + ?**

Vous pouvez obtenir une **bourse de stage Erasmus +** pour financer vos frais de voyage et de séjour. Son montant est variable selon la durée et le lieu du stage.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau Erasmus de votre établissement d'enseignement. Il vous renseignera sur les formalités à accomplir pour déposer une demande de bourse.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez faire un stage dans une entreprise en Europe avec les programmes et **Erasmus +**.

**Comment un demandeur d'emploi peut-il partir en stage avec le programme Eurodyssée ?**

**Conditions à remplir**

Vous pouvez bénéficier du programme si vous remplissez les **2 conditions** suivantes :

Vous êtes demandeur d'emploi **âgé de 18 à 30 ans**

Vous résidez dans une des régions membres de l'Association des régions d'Europe.

**Entreprises concernées**

De nombreuses entreprises des régions membres de l'Association des régions d'Europe peuvent participer à ce programme. Il s'agit des structures suivantes :

Entreprises privées et publiques

Petites et moyennes entreprises et grands groupes internationaux

Organismes économiques

Centres de recherche et de développement

Structures publiques, communautés locales, offices consulaires, établissements d'enseignement, etc.

**Démarche**

Les stages sont organisés par les régions d'accueil.

Toutes les démarches s'effectuent en ligne sur le site internet . Après avoir créé votre profil, vous pourrez choisir les offres de stage qui vous intéressent et envoyer votre candidature.

- Postuler sur un stage du programme Eurodyssée

**Financement**

Les stages sont financés par les régions d'accueil.

Votre prise en charge comprend des cours de langue, le logement, un salaire ou une bourse mensuelle, une assurance, une certification.

**Durée**

Le stage dure **entre 3 et 7 mois**.

**Encadrement**

Pendant votre stage, vous serez suivi et aidé par les coordonnateurs du programme de la région d'accueil.

**Comment un demandeur d'emploi peut-il partir en stage avec le programme Erasmus + ?**

**Conditions à remplir**

Vous pouvez bénéficier du programme si vous remplissez toutes **conditions** suivantes :

Vous êtes demandeur d'emploi **âgé d'au moins 18 ans**

Vous résidez en France

Vous êtes ressortissant de l'Espace économique européen (EEE), de Turquie ou de Macédoine. Si ce n'est pas le cas, vous devez avoir le droit de travailler dans le pays de destination au moment de la candidature.

Vous devez pratiquer la langue du pays de destination (ou l'anglais pour les stages anglophones) à un niveau suffisant pour effectuer un stage professionnel (minimum A2).

**À noter**

vous pouvez effectuer un seul stage dans le cadre de ce programme.

**Entreprises concernées**

Vous pouvez faire votre stage dans une structure (entreprise, association, organisme de formation, etc.) située dans l'Espace économique européen (EEE), en Turquie ou en Macédoine.

Pour en savoir plus sur les structures d'accueil participant au programme, adressez-vous à votre conseiller France Travail (anciennement Pôle emploi).

**Où s'adresser ?**

France Travail (anciennement Pôle emploi)

**Démarche**

Adressez-vous à votre conseiller France Travail. Il vous aidera à définir votre projet et vous indiquera les démarches à réaliser pour déposer votre candidature.

**Où s'adresser ?**

France Travail (anciennement Pôle emploi)

**Financement**

Le programme est financé par la Commission européenne et France Travail. Il prend en charge les frais suivants :

Billets de transport aller-retour (domicile – ville de destination)

Hébergement en chambre individuelle : colocation ou famille d'accueil selon la disponibilité. L'hébergement est obligatoirement fourni par le partenaire local

Assurance responsabilité civile et assurance rapatriement pendant votre mobilité

Organisation et suivi de votre mobilité.

Les frais de vie courante sur place (nourriture, téléphone, dépenses personnelles, transports en commun) et l'éventuelle caution pour l'hébergement sont à votre charge.

**Durée**

Le stage dure **entre 3 et 6 mois.**

**Encadrement**

Vous êtes accompagné par un conseiller France Travail pendant la période de stage et à votre retour.

**Questions – Réponses**

- Un étudiant peut-il cumuler la bourse sur critères sociaux avec un emploi ou une autre aide ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Etudier en Europe : Erasmus +
- Trouver un stage dans un organisme européen

**Pour en savoir plus**

- Site Génération Erasmus+

Source : Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique

- Erasmus : un tremplin pour l'emploi

Source : France Travail

- Régions membres de l'Assemblée des régions d'Europe

Source : Assemblée des régions d'Europe

- Site Eurodysée

Source : Assemblée des régions d'Europe

- Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE)

Source : Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique

- Faire un stage en Europe

Source : Réseau Euroguidance

**Où s'informer ?**

- Pour les structures candidates ou bénéficiaires du programme Erasmus + :

Erasmus+ France / Plateforme Penelope +

- France Travail (anciennement Pôle emploi)

**Services en ligne**

- Postuler sur un stage du programme Eurodyssée

Téléservice

**Et aussi...**

- Etudier en Europe : Erasmus +

- Trouver un stage dans un organisme européen



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00